

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 003-3530/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération BHNS Aixpress et au parking relais Lieutenant Colonel Jeanpierre MET 18/6159/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Conseil Métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, par délibération n°TRA001-1376/16/CM du 15 décembre 2016, l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine.

L'Agenda de la Mobilité décrit un projet de réalisation en une vingtaine d'années d'un système de transport intégré pour la deuxième métropole française. Il se donne pour objectif, d'ici 2025, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine et d'augmenter de 50% celui des transports locaux.

L'Aixpress est une ligne de bus à haut niveau de service qui reliera les quartiers nord-ouest et sud d'Aix en Provence. Cette ligne de 7.2km dessert les quartiers d'habitats sociaux (Jas de Bouffan, Encagnane) ainsi que bon nombre des principaux pôles générateurs de trafic de la ville (facultés, centre-ville, centre commercial, ...). Le tracé relie également deux importants parcs relais au centre-ville (P+R Colonel Jeanpierre 600 places, Krypton, 900 places).

La ligne de l'Aixpress bénéficiera sur 80% de son tracé de sites propres permettant de garantir temps de parcours et régularité aux usagers, avec une fréquence d'au moins 7mn aux heures de pointe.

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018

La mise en place de cette ligne structurante entraîne la refonte du réseau urbain mais aussi celle de certaines lignes interurbaines en correspondance.

Le parc relais Colonel Jeanpierre (600 places) sera réalisé concomitamment aux travaux du BHNS permettant un report modal aisé depuis l'entrée ouest de la ville, de la voiture vers le BHNS. Ce lieu servira également de rabattement pour les lignes interurbaines venant de l'ouest d'Aix, afin de limiter le nombre de celles-ci sur la gare routière centrale en limite de capacité.

Cette opération a fait l'objet d'une délibération N° 2015 _A204 votée au Conseil de la Communauté du Pays d'Aix le 8 octobre 2015. Le numéro d'opération correspondant porté au budget annexe Transport de la Métropole est le 2017 266 300.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.
Celle-ci vient remplacer les délibérations TRA 014-2487/17/BM et TRA 015-1937/17/BM approuvées au Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 et du 19 octobre 2017 dont le plan de financement du Pôle d'Echange Colonel Jeanpierre n'intégrait pas l'ensemble des co-financeurs du projet.

Le coût prévisionnel de l'opération du Bus à Haut Niveau de Service Aixpress intégrant le Pôle d'échanges Colonel Jeanpierre est estimé à 84,2 M€ HT, dont 77,2M€ de travaux (hors coût d'acquisition du matériel roulant).

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est présenté en annexe ci-jointe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° 2015_A204 du Conseil de la Communauté du Pays d'Aix du 8 octobre 2015 créant l'opération d'investissement 2017 266 300 ;
- La délibération TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole, du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mars 2018.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : BHNS Aixpress et Pôle d'échange Colonel Jeanpierre

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

La recette sera constatée au budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence - section Investissements - Nature 1311- 1312-1313-1317– Sous politique : C210 - code opération 2017266302 et 2017266303

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS